



Union Départementale CGT de l'Isère

Grenoble, le 28 mai 2020

Objet : situation de l'Assurance-chômage

Madame/Monsieur, le/la député·e
Madame/Monsieur, le/la sénateur·trice

Par le présent courrier, je souhaite vous alerter sur les conditions d'accès à l'Assurance-chômage en cette période de pandémie mondiale et vous présenter les propositions de la CGT sur le sujet.

Vous le savez, la CGT s'est opposée à la réforme de l'Assurance-chômage depuis l'adoption du décret du 26 juillet dernier. Et pour cause : selon une étude de l'Unedic, cette réforme régressive réduit en partie ou totalement les droits de 1,3 million de demandeurs d'emploi indemnisés. Ce coup de rabot n'a pas eu lieu sans raison : le gouvernement s'est fixé pour objectif de faire 3,4 milliards d'euros d'économie d'ici à 2021.

Pour arriver à faire de telles économies, il aurait pu être décidé, par exemple, d'augmenter les contributions patronales. Le choix gouvernemental a plutôt été de faire supporter ces coupes budgétaires aux plus précaires :

- quasi-disparition des droits rechargeables (dispositif qui permet aux allocataires arrivés en fin de droits de les renouveler en fonction de leur nouvelle période de travail) ;
- passage de quatre à six mois des seuils d'ouverture des droits ;
- nouvelle formule de calcul des indemnités prenant en compte les jours non travaillés, ce qui va diviser l'allocation des allocataires les plus précaires par 2, 3 voire 4 ;
- dégressivité instaurée pour les cadres, mais amenée à s'étendre.

Comme si cette réforme n'avait pas eu des effets suffisamment dramatiques, le contexte actuel de crise sanitaire a un impact non négligeable sur les créations d'emploi et le niveau de chômage, ainsi que l'ont montré les premières analyses des instituts de statistiques (Dares, Insee), publiées fin avril / début mai.

D'après l'estimation Flash de l'Insee, à la fin du 1^{er} trimestre 2020, l'emploi salarié du secteur privé chute de 2,3 %, ce qui correspond à **453 800 destructions nettes d'emploi en un trimestre**. Sur un an, le taux d'emploi retrouve son niveau le plus bas depuis 2009.

Ces chiffres alarmants se retrouvent à l'échelle mondiale. D'après une estimation de l'OIT, près de 300 millions d'emplois risquent de disparaître au deuxième trimestre de 2020. **De plus, la crise pourrait faire basculer 500 millions de personnes dans la pauvreté** (Oxfam).

Les chiffres du chômage, issus de l'étude de la Dares, ne présentent pas un meilleur tableau : au mois de mars 2020, les catégories A, B et C cumulées enregistrent 177 500 nouvelles inscriptions (+ 3,1 %). Et ce chiffre est de 246 100 (+ 7,1 %) rien que pour la catégorie A ! La dernière fois que l'on avait enregistré une hausse aussi fulgurante, c'était en avril 2009.

Derrière ces chiffres se cache une multitude de situations. En effet, selon les secteurs d'activité, l'âge ou encore le sexe, les demandeurs d'emploi sont plus ou moins impactés. Parmi les grands perdants, on trouve notamment les personnels de l'hôtellerie-restauration, les saisonniers, les intermittents, les intérimaires, et ce sont plus souvent les femmes, les jeunes...



Union Départementale CGT de l'Isère

Pire ! On sait d'ores et déjà que ces chiffres seront encore moins bons pour les mois d'avril et de mai. C'est d'ailleurs bien pour cela que Muriel Pénicaud, a annoncé l'ouverture d'une « réflexion » avec les organisations syndicales et patronales. Si la ministre du Travail semble traîner à lancer les invitations, cela n'a pas empêché la CGT de réfléchir à des revendications :

Dans l'immédiat, nous exigeons du gouvernement :

- qu'il annule la réforme 2019 de l'Assurance-chômage déjà entrée en vigueur en partie au 1^{er} novembre 2019 et pour partie annoncée au 1^{er} septembre prochain ;
- que les jours de chômage « consommés » pendant le confinement soient gelés, afin de ne pas pénaliser les demandeurs d'emploi qui consomment leurs droits sans pouvoir rechercher d'emploi et qui seront pénalisés à long terme ;
- qu'il prolonge les droits pour toutes et tous d'un an renouvelable (en plus de la période de confinement) et trouve une solution d'urgence pour les privés d'emploi non indemnisés (plus de la moitié des inscrits à Pôle emploi), sans compter les non-inscrits (au moins 1,6 million de personnes).

Pour l'après-crise, nous exigeons une indemnisation de tous les demandeurs d'emploi sans exception. Pour les primo-demandeurs d'emploi, une indemnisation fixée à 80 % du dernier salaire brut (minimum le Smic). Pour les salariés précaires, une indemnisation mensuelle sur la base de leur dernière mission avec la société d'intérim ou sur la base du contrat avec le dernier employeur dans les cas de CDD ou CDI de chantier, et ce jusqu'au retour à l'emploi grâce à des missions fondamentales de conseil, d'accompagnement et d'insertion professionnelle s'adressant aux demandeurs d'emploi et aux salariés.

La CGT propose en amont une autre politique pour créer des emplois, assurer la transition écologique et lutter contre les effets néfastes de la crise du coronavirus : relocalisations rendues encore plus nécessaires pour notre indépendance, passage aux 32 heures par semaine, accompagnement des jeunes...

Le contexte actuel appelle le retrait intégral du décret du 26 juillet dernier, l'ouverture de négociations (et non d'une simple « réflexion ») et la prise en compte des revendications de la CGT.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur le/la député.e, Madame/Monsieur le/la sénateur·trice l'expression de nos salutations républicaines.

Nicolas BENOIT
Secrétaire général